

RESTAURATION 2023/2024 - INTERNAT

1. FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION :

- La restauration scolaire (SELF) est ouverte du lundi au vendredi, de **11h00 à 13h20/30** pour le déjeuner des élèves scolarisés au lycée Maurice Ravel, et de **19h00 à 19h30** pour le dîner des élèves inscrits en internat. Attention : Les diners du vendredi soir sont à réserver obligatoirement, avant 10h00 le jour du dîner, sur la borne située au bas de l'escalier de l'internat.
- Tout élève souhaitant accéder au self, même occasionnellement, doit impérativement être **INSCRIT** comme demi-pensionnaire (se reporter au formulaire d'inscription ci-joint). L'inscription est à renouveler chaque année.
- Tout élève inscrit à la demi-pension possède un **COMPTE DE SELF** identifié par un numéro et reçoit gratuitement une **CARTE** d'accès au self (badge) valable pour toute la durée de sa présence à l'internat.
- La **CARTE** (badge) est strictement **PERSONNELLE** et sa **PRESENTATION** est **OBLIGATOIRE** pour accéder au self.
- Le **COMPTE** de self doit toujours être **CREDITEUR** : il revient à chacun de vérifier régulièrement que son compte de self est suffisamment approvisionné pour pouvoir prendre les repas. Un élève ne peut donc pas accéder au self avec un **COMPTE NON CREDITEUR**.
- **En cas d'oubli de carte**, l'élève peut exceptionnellement utiliser l'identifiant de sa carte constitué du numéro figurant sous le code-barre (à photographier) et le mot de passe correspondant à la date de naissance (format JJ/MM/AA), en les enregistrant sur l'écran du distributeur de plateaux au self. Attention : après 3 utilisations successives, la carte sera bloquée.

2. TARIFS et PAYEMENT DE LA RESTAURATION :

- Dès la rentrée scolaire, il faut impérativement déposer au bureau du self **l'ATTESTATION¹ de paiement de la C.A.F.** avec le quotient familial (en version papier) pour obtenir un **prix de repas au tarif social** correspondant au QF. Sans cette attestation, le tarif maximal est appliqué (soit 4,09 euros/repas).
Si vous n'êtes pas allocataire de la C.A.F., vous devez utiliser la calculette de la Région Ile de France sur le site www.iledefrance.fr/equitable et suivre les instructions données par ce site. Vous devez ensuite déposer au bureau du self l'attestation tarifaire obtenue (en version papier) avec toutes les pièces justificatives requises (dont le dernier avis d'imposition).
Attention : Le document de la caisse des écoles n'est pas valable.
- Chaque repas est décompté lors du passage de l'élève avec sa **CARTE** au **DISTRIBUTEUR de plateaux** du SELF (le montant du repas et le solde du compte apparaissent sur l'écran du distributeur).
- Le rechargement préconisé du **COMPTE** de self est de **10 à 15 repas minimum**. Le **COMPTE** doit toujours être **CREDITEUR**. Lorsque le solde restant est de 5 repas, il convient de réapprovisionner le **COMPTE** sans délai. En fin d'année scolaire, le solde créditeur non consommé est reporté automatiquement sur la rentrée de l'année scolaire suivante.
- **En cours d'année, le COMPTE de self est à approvisionner :**
 - ✓ **Prioritairement par internet** : les identifiants de connexion sont à demander par courriel à alexandra.ingrandt@ac-paris.fr (service intendance). En cas de problème de connexion pour le paiement, veuillez le signaler également à cette adresse.

¹ Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois à obtenir sur l'application « CAF mon compte » sur le site caf.fr

- ✓ **Ou par chèque** : à enregistrer à l'aide de la CARTE sur la **BORNE interactive** située dans le hall d'entrée, en inscrivant impérativement au dos du chèque les nom, prénom, établissement de scolarisation, N° de carte de self et N° de chambre, et en le rédigeant à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maurice Ravel ;
- ✓ Ou, à titre très exceptionnel, par espèces en faisant l'appoint : à déposer avant 12h30 au bureau du self (bureau n°2) situé dans le couloir de l'Administration. *Attention : il n'est pas garanti que le bureau soit ouvert tous les jours de la semaine.* Les billets et pièces abimés ou considérés comme douteux seront refusés.

3. INCIDENTS :

- En cas de perte ou de vol de la CARTE (badge), il convient de prévenir sans délai le bureau du self (avant 12h30) afin que la carte soit bloquée. Attention : aucun remboursement de repas ne sera effectué.
- Le renouvellement d'une CARTE est facturé **7,00 €** et nécessite de déposer une nouvelle photo d'identité.

RAPPEL :

Afin d'éviter tout problème de passage au self (ralentissement voire blocage de la chaîne de self), merci de veiller à ne pas oublier votre carte (badge) et à ce que votre compte de self soit suffisamment approvisionné.

Le Proviseur de la cité scolaire Maurice Ravel

Philippe LE GUILLOU



RESTAURATION 2023 / 2024 – INTERNAT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ETABLISSEMENT :

N° de CHAMBRE :

POUR UNE INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION, fournir obligatoirement :

☞ une photo d'identité (uniquement pour les nouveaux élèves) ;

☞ l'attestation² de paiement de la C.A.F. (en version papier) pour obtenir un prix de repas au tarif social correspondant au quotient familial. Sans cette attestation, le tarif est de 4,09 euros/repas ;

☞ un 1^{er} règlement par chèque rédigé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maurice Ravel (avec nom, prénom, établissement de scolarisation, N° de carte de self et N° de chambre, à inscrire au dos du chèque) ; le chèque doit être signé et établi pour un montant minimum de 10 repas (soit 40,90 euros pour un tarif à 4,09 euros/repas).

A COLLER ICI : RIB-IBAN *au nom du représentant légal de l'élève*

POUR INFORMATION : TARIFS des repas au LYCEE (susceptibles d'évoluer en cours d'année)										
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
QF mensuel CAF	≤ 183€	≤ 353€	≤ 518€	≤ 689€	≤ 874€	≤ 1 078€	≤ 1 333€	≤ 1 689€	≤ 2 388€	> 2 388€
TARIFS	0,50€	1,74€	1,94€	2,15€	2,35€	2,56€	2,76€	3,07€	3,58€	4,09€

² Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois